



DELIBERATION N° DEL-2023-58

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DU GARD
Séance du 26 OCTOBRE 2023**

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

OBJET : Détermination du coût lauréat pour les concours et examens professionnels de la session 2022

PJ : 7

ETAIENT PRESENTS :

Fabrice Verdier, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Liliane ALLEMAND, Rémi NICOLAS, Olivier JOUVE, Fabienne DHUISME, Florence BOUIS, Catherine LANÇON, Maryse GIANNACCINI, Stéphane MATEO, Caroline SAUMADE, Marie-Michèle ALVARO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Henri CROS, Aurélie GENOLHER, Jean-Michel AZEMA, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Nicolas CARTAILLER, Serge CATHALA, Jean-Yves CHAPELET, Jean-Michel PERRET, Patrick HIGON, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUULET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Annick CHOPARD, Stéphane LIBERI, Didier DART, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Thierry JACOT, Mylène CAYZAC PRAME

PROCURATIONS :

Joffrey LEON à Frédéric GRAS
Aurélie GENOLHER à Maryse GIANNACCINI
Pierre MAUMEJEAN à Rémi NICOLAS
Jean-Michel AZEMA à Liliane ALLEMAND
Jean-Yves CHAPELET à Fabrice VERDIER
Patrick HIGON à Caroline SAUMADE
Serge CATHALA à Stéphane MATEO

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky REY

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

Sur rapport n° 3-1 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

Entendu le rapporteur, Monsieur Frédéric GRAS

Vu, le code général de la fonction publique et notamment son article L 452-46

Vu, le décret n° 85-643 modifié et notamment son article 47

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20231026-DEL-2023-58-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

Vu, la délibération n° DEL-2012-023 du 14 décembre 2012 portant adhésion à la convention générale entre centre de gestion relative à la mutualisation des coûts d'organisation des concours et examens

Vu, la délibération n° DEL-2016-029 du 2 décembre 2016 portant autorisation de signer la charte de coordination des CDG de la région Occitanie

Vu, la délibération n° DEL-2018-01 du 2 mars 2018 portant adoption d'un avenant n° 1 à la convention de coordination régionale

Vu, la délibération n° DEL-2019-17 du 4 octobre 2019 portant adoption d'un avenant n° 2 à la convention de coordination régionale

Vu, la délibération n° DEL-2022-48 du 13 décembre 2022 portant adoption d'un avenant n° 3 à la convention de coordination régionale

Vu, la délibération n° DEL-2022-49 du 13 décembre 2022 portant adoption du schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation

Considérant ce qui suit :

L'article L 452-46 du code général de la fonction publique, dispose qu'en l'absence de convention, les collectivités et établissements qui nomment un candidat inscrit sur une liste d'aptitude établie par un centre de gestion auquel ils ne sont pas affiliés lui remboursent, pour chaque candidat nommé, une somme égale aux frais d'organisation du concours ou de l'examen rapportés au nombre de candidats déclarés aptes par le jury.

L'article 47-1 du décret n° 85-643 modifié dispose quant à lui, que la demande de remboursement du centre de gestion s'appuie sur la délibération du conseil d'administration qui arrête, pour chaque lauréat concerné, le coût réel du concours.

Le conseil d'administration doit déterminer, pour chaque concours et examens professionnels organisé par le centre de gestion, un « coût lauréat » en prenant en compte les critères harmonisés établis par les centres de gestion de la région Occitanie.

Sont concernées les opérations de concours et examens professionnels engagées en 2022 qui sont aujourd'hui clôturées.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

Article 1 :

- D'arrêter les coûts lauréats des concours et examens professionnels de la session 2022 comme suit :

Concours	Coût lauréat
Adjoint technique principal de 2ème classe Spécialité : logistique et sécurité	1323 €
Technicien principal de 2ème classe Spécialité : services et interventions techniques	1438 €
Technicien Spécialité : services et interventions techniques	1401 €

Examens professionnels	Coût lauréat
Adjoint technique principal de 2ème classe (avancement de grade) Spécialités : mécanique, électromécanique ; logistique et sécurité	731 €
Ingénieur - Technicien seul du grade	1044 €
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (promotion interne) Spécialités : musée ; documentation ; archives ; bibliothèques	1356 €
Rédacteur principal de 2ème classe (promotion interne)	1211 €

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance

Jacky REY



Le Président

Fabrice Verdier



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 02/11/2023
- La publication par voie électronique le : 03/11/2023

Annexe 1

 <p>CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD</p>	 <p>Coordination Régionale des Centres de Gestion d'Occitanie</p>
---	--

BILAN FINANCIER CONCOURS ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2eme CLASSE SPECIALITE: LOGISTIQUE, SECURITE SESSION 2022

1- Bilan quantitatif

	Externe	Interne	Troisieme concours	TOTAL
Nombre de postes ouverts	16	10		26
Nombre total d'inscrits	38	74		112
Nombre de lauréats (candidats déclarés admis)	6	13		19

2- Bilan financier

Postes de dépenses	Montants TTC	Observations
A - Coûts spécifiques à l'opération		
Conception sujets	232,70 €	CDG 67
Location salle(s) et mobilier	2 419,00 €	Grand Hôtel
Frais d'aménagements d'épreuves pour candidats RQTH	0,00 €	
Honoraires médicaux	0,00 €	
Coût salariaux des surveillances (le cas échéant)	0,00 €	
Coût salariaux des corrections	2 627,02 €	
Frais de déplacement des correcteurs, surveillants, membres du jury	287,84 €	
Frais de restauration	140,00 €	La Cigale
Divers	6 290,00 €	AFPA épreuves pratiques
Sous- Total A	11 996,56 €	
B - Frais de personnel du service concours / Concours affectés à l'opération		
Coûts salariaux du service concours	8 948,92 €	
Sous- Total B	8 948,92 €	
C - Quote-part des coûts généraux de fonctionnement de l'établissement (20%)		
Dépenses générales de fonctionnement à l'exclusion de tout poste déjà pris en compte	4 189,10 €	(sous-totaux A+B) x 0,20
Sous- Total C		
Coût total de l'opération	25 134,58 €	A+B+C
Coût par lauréat arrondi à l'entier	1 323 €	Coût total opération / nombre de lauréats

Annexe 2

		 <p style="text-align: center;">Coordination Régionale des Centres de Gestion d'Occitanie</p>
---	--	--

BILAN FINANCIER **CONCOURS TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2eme CLASSE** **SPECIALITE: SERVICES ET INTERVENTIONS TECHNIQUES** **SESSION 2022**

1- Bilan quantitatif

	Externe	Interne	Troisieme concours	TOTAL
Nombre de postes ouverts	10	4	1	15
Nombre total d'inscrits	25	48	5	78
Nombre de lauréats (candidats déclarés admis)	4	5	1	10

2- Bilan financier

Postes de dépenses	Montants TTC	Observations
A - Coûts spécifiques à l'opération		
Conception sujets	1 111,11 €	CDG 54
Location salle(s) et mobilier	250,00 €	Milhaud
Frais d'aménagements d'épreuves pour candidats RQTH	0,00 €	
Honoraires médicaux	0,00 €	
Coût salariaux des surveillances (le cas échéant)	0,00 €	
Coût salariaux des corrections	3 599,36 €	
Frais de déplacement des correcteurs, surveillants, membres du jury	507,14 €	
Frais de restauration	280,00 €	La Cigale
Divers	0,00 €	
Sous- Total A	5 747,61 €	
B - Frais de personnel du service concours/ Concours affectés à l'opération		
Coûts salariaux du service concours	6 232,28 €	
Sous- Total B	6 232,28 €	
C - Quote-part des coûts généraux de fonctionnement de l'établissement (20%)		
Dépenses générales de fonctionnement à l'exclusion de tout poste déjà pris en compte	2 395,98 €	(sous-totaux A+B) x 0,20
Sous- Total C		
Coût total de l'opération	14 375,87 €	A+B+C
Coût par lauréat arrondi à l'entier	1 438 €	Coût total opération / nombre de lauréats

Accusé de réception en préfecture
 030-28300024-20231026-DEL-2023-58-DE
 Date de télétransmission : 02/11/2023
 Date de réception préfecture : 02/11/2023

Annexe 3

		 <p style="text-align: center;">Coordination Régionale des Centres de Gestion d'Occitanie</p>		
BILAN FINANCIER CONCOURS TECHNICIEN SPECIALITE: SERVICES ET INTERVENTIONS TECHNIQUES SESSION 2022				
1- Bilan quantitatif				
	Externe	Interne	Troisieme concours	TOTAL
Nombre de postes ouverts	14	16	2	32
Nombre total d'inscrits	46	131	9	186
Nombre de lauréats (candidats déclarés admis)	3	18	1	22
2- Bilan financier				
Postes de dépenses	Montants TTC	Observations		
A - Coûts spécifiques à l'opération				
Conception sujets	666,67 €	CDG 54		
Location salle(s) et mobilier	3 490,00 €	Le Grand Hôtel de Nîmes		
Frais d'aménagements d'épreuves pour candidats RQTH	0,00 €			
Honoraires médicaux	0,00 €			
Coût salariaux des surveillances (le cas échéant)	0,00 €			
Coût salariaux des corrections	5 571,67 €			
Frais de déplacement des correcteurs, surveillants, membres du jury	593,98 €			
Frais de restauration	500,00 €	La Cigale		
Divers	0,00 €			
Sous- Total A	10 822,32 €			
B - Frais de personnel du service concours / Concours affectés à l'opération				
Coûts salariaux du service concours	14 861,59 €			
Sous- Total B	14 861,59 €			
C - Quote-part des coûts généraux de fonctionnement de l'établissement (20%)				
Dépenses générales de fonctionnement à l'exclusion de tout poste déjà pris en compte	5 136,78 €	(sous-totaux A+B) x 0,20		
Sous- Total C				
Coût total de l'opération	30 820,69 €	A+B+C		
Coût par lauréat arrondi à l'entier	1 401 €	Coût total opération / nombre de lauréats		

Annexe 4

		 <p style="text-align: center;">Coordination Régionale des Centres de Gestion d'Occitanie</p>
---	--	--

BILAN FINANCIER
EXAMEN PROFESSIONNEL ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2eme CLASSE
(AVANCEMENT DE GRADE)
SPECIALITES : MECANIQUE, ELECTROMECHANIQUE ; LOGISTIQUE ET SECURITE
SESSION 2022

1- Bilan quantitatif	
Nombre total d'inscrits	52
Nombre de lauréats (candidats déclarés admis)	32
2- Bilan financier	

Postes de dépenses	Montants TTC	Observations
A - Coûts spécifiques à l'opération		
Conception sujets	414,06 €	CDG 67, CDG 54
Location salle(s) et mobilier	1 122,00 €	Grand Hôtel
Frais d'aménagements d'épreuves pour candidats RQTH	0,00 €	
Honoraires médicaux	0,00 €	
Coût salariaux des surveillances (le cas échéant)	0,00 €	
Coût salariaux des correcteurs	1 182,17 €	
Frais de déplacement des correcteurs, surveillants, membres du jury	420,10 €	
Frais de restauration	0,00 €	
frais postaux	0,00 €	
Divers	12 200,00 €	AFPA épreuves pratiques
Sous- Total A	15 338,33 €	
B - Frais de personnel du service concours/ Concours affectés à l'opération		
Coûts salariaux du service concours	4 154,85 €	
Sous- Total B	4 154,85 €	
C - Quote-part des coûts généraux de fonctionnement de l'établissement (20%)		
Dépenses générales de fonctionnement à l'exclusion de tout poste déjà pris en compte	3 898,64 €	(sous-totaux A+B) x 0,20
Sous- Total C		
Coût total de l'opération	23 391,82 €	A+B+C
Coût par lauréat arrondi à l'entier	731 €	Coût total opération / nombre de lauréats

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20231026-DEL-2023-58-DE
Date de télétransmission : 02/11/2023
Date de réception préfecture : 02/11/2023

Annexe 5

		 <p style="text-align: center;">Coordination Régionale des Centres de Gestion d'Occitanie</p>
BILAN FINANCIER EXAMEN PROFESSIONNEL INGENIEUR - TECHNICIEN SEUL DU GRADE SESSION 2022		
1- Bilan quantitatif		
Nombre total d'inscrits	26	
Nombre de lauréats (candidats déclarés admis)	12	
2- Bilan financier		
Postes de dépenses	Montants TTC	Observations
A - Coûts spécifiques à l'opération		
Conception sujets	0,00 €	
Location salle(s) et mobilier	0,00 €	
Frais d'aménagements d'épreuves pour candidats RQTH	0,00 €	
Honoraires médicaux	0,00 €	
Coût salariaux des surveillances (le cas échéant)	0,00 €	
Coût salariaux des corrections	7 437,59 €	
Frais de déplacement des correcteurs, surveillants, membres du jury	279,04 €	
Frais de restauration	645,00 €	Rest'O Domicile
Divers	0,00 €	
Sous- Total A	8 361,63 €	
B - Frais de personnel du service concours / Concours affectés à l'opération		
Coûts salariaux du service concours	2 077,43 €	
Sous- Total B	2 077,43 €	
C - Quote-part des coûts généraux de fonctionnement de l'établissement (20%)		
Dépenses générales de fonctionnement à l'exclusion de tout poste déjà pris en compte	2 087,81 €	(sous-totaux A+B) x 0,20
Sous- Total C		
Coût total de l'opération	12 526,87 €	A+B+C
Coût par lauréat arrondi à l'entier	1 044 €	Coût total opération / nombre de lauréats

Annexe 6

		 <p style="text-align: center;">Coordination Régionale des Centres de Gestion d'Occitanie</p>
---	--	---

BILAN FINANCIER
EXAMEN PROFESSIONNEL ASSISTANT DE CONSERVATION DU
PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2eme CLASSE
(PROMOTION INTERNE)
SPECIALITES : MUSEE, DOCUMENTATION, ARCHIVES, BIBLIOTHEQUES
SESSION 2022

1- Bilan quantitatif		
Nombre total d'inscrits	116	
Nombre de lauréats (candidats déclarés admis)	21	
2- Bilan financier		
Postes de dépenses	Montants TTC	Observations
A - Coûts spécifiques à l'opération		
Conception sujets	4 364,63 €	CIG petite couronne, CIG grande couronne, CDG 77
Location salle(s) et mobilier	250,00 €	Milhaud
Frais d'aménagements d'épreuves pour candidats RQTH	0,00 €	
Honoraires médicaux	0,00 €	
Coût salariaux des surveillances (le cas échéant)	0,00 €	
Coût salariaux des corrections	7 825,31 €	
Frais de déplacement des correcteurs, surveillants, membres du jury	1 592,18 €	
Frais de restauration	424,50 €	A la Fourchette des Arènes, Rest'O Domicile
frais postaux	0,00 €	
Divers	0,00 €	
Sous- Total A	14 456,62 €	
B - Frais de personnel du service concours/ Concours affectés à l'opération		
Coûts salariaux du service concours	9 268,52 €	
Sous- Total B	9 268,52 €	
C - Quote-part des coûts généraux de fonctionnement de l'établissement (20%)		
Dépenses générales de fonctionnement à l'exclusion de tout poste déjà pris en compte	4 745,03 €	(sous-totaux A+B) x 0,20
Sous- Total C		
Coût total de l'opération	28 470,17 €	A+B+C
Coût par lauréat arrondi à l'entier	1 356 €	Coût total opération / nombre de lauréats

030-28300024-20231026-DEL-2023-58-DE
 Date de télétransmission : 02/11/2023
 Date de réception préfecture : 02/11/2023

Annexe 7

		 <p style="text-align: center;">Coordination Régionale des Centres de Gestion d'Occitanie</p>
---	--	---

BILAN FINANCIER **EXAMEN PROFESSIONNEL REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE** **(PROMOTION INTERNE)** **SESSION 2022**

1- Bilan quantitatif

Nombre total d'inscrits	676
Nombre de lauréats (candidats déclarés admis)	73

2- Bilan financier

Postes de dépenses	Montants TTC	Observations
A - Coûts spécifiques à l'opération		
Conception sujets	173,91 €	CIG grande couronne
Location salle(s) et mobilier	3 490,00 €	Grand Hôtel de Nîmes, Flamingo Aigues-Mortes
Frais d'aménagements d'épreuves pour candidats RQTH	0,00 €	
Honoraires médicaux	0,00 €	
Coût salariaux des surveillances (le cas échéant)	0,00 €	
Coût salariaux des corrections	14 069,70 €	
Frais de déplacement des correcteurs, surveillants, membres du jury	1 178,28 €	
Frais de restauration	770,78 €	Emery traiteur, la Cigale
frais postaux	0,00 €	
Divers		
Sous- Total A	19 682,67 €	
B - Frais de personnel du service concours/ Concours affectés à l'opération		
Coûts salariaux du service concours	54 013,11 €	
Sous- Total B	54 013,11 €	
C - Quote-part des coûts généraux de fonctionnement de l'établissement (20%)		
Dépenses générales de fonctionnement à l'exclusion de tout poste déjà pris en compte	14 739,16 €	(sous-totaux A+B) x 0,20
Sous- Total C		
Coût total de l'opération	88 434,94 €	A+B+C
Coût par lauréat arrondi à l'entier	1 211 €	Coût total opération / nombre de lauréats